

MEDFILM FESTIVAL 2010



CINÉMA DE LA MÉDITERRANÉE À ROME NOVEMBRE 13/21

XVIème EDITION

dans l'Année européenne de **LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE**

MEDFILM*Festival*, le festival international de Rome dédié au cinéma de la Méditerranée et de l'Europe, naît en '95 à l'occasion du Centenaire du Cinéma et de la Déclaration de Barcelone. A travers l'audiovisuel et plus particulièrement le Cinéma de Qualité, il soutient la coopération entre des pays proches avec la conviction que la *Diversité est une Valeur*.

Les objectifs du MEDFILM*Festival* sont: la protection des Droits de l'Homme et le Dialogue Interculturel; l'éducation et la formation des jeunes dans le domaine socio-culturel; la lutte contre le racisme et la xénophobie; la promotion et la diffusion de la culture européenne et méditerranéenne.

MEDFILM est un Festival thématique, qui a l'honneur de bénéficier du Haut Patronage de la Présidence de la République Italienne et du soutien de la Commission Européenne-Représentation en Italie, il est jugé *Festival d'Intérêt National* par le Ministère des Biens et des Activités culturelles, est une *Manifestation Historique* de la ville de Rome, et il est soutenu par les Bureaux Diplomatiques de plus de 40 pays.

1. SECTIONS

CONCOURS

Concours Officiel *Prix Eros et Psyché*

Concours International de Court-métrages *Prix Methexis*

Concours International de Documentaires *Prix Open Eyes*

VITRINES ET EVENTS SPECIALES

Espagne et le Liban invités d'honneur

Nouvelle Europe

Le Regard des Autres

Rome-Istanbul : Crossing the Bridge

Courts de prisons

Regards du futur

2. DATES ET LIEUX

La 16ème édition du MedFilm Festival se tiendra à Rome 13 to 21 Novembre 2010. Tout changement de dates seront annoncées au plus tard le 15 Juin 2010.

3. PRIX

Les prix sont délivrés par des jurys internationaux mis en place pour chacune des sections compétitives. Les décisions des jurys sont incontestables et sans appel. Tous les prix seront remis à partir de April 2010 et ce, dans les huit mois qui suivent leur annonce.

CONCOURS OFFICIEL *Prix Amour et Psyché* (5.000 Euros)

Section officielle de la manifestation dédiée exclusivement aux longs-métrages de la Méditerranée et du Moyen-Orient et présentés pour la première fois en Italie.

Le Jury International décerne au meilleur long-métrage le *Prix Amour et Psyché*, emblème du cinéma qui incarne la passion ainsi que les idéaux, d'un montant de 5.000 Euros. D'autres récompenses sont prévues comme la *Mention Spéciale* et le prix *Expression Artistique*.

Pour les films de cette section aucun frais de location n'est prévu.

CONCOURS INTERNATIONAL COURTS-MÉTRAGES *Prix Methexis* (1.000 Euros)

***Prix Cervantes Roma* (1.000 Euros)**

Compétition ouverte aux œuvres en provenance des Pays européens et méditerranéens. Le Jury International, composé d'étudiants des Écoles Nationales de Cinéma et de détenus d'une prison italienne, décerne le *Prix Methexis* d'un montant de 1.000 Euros pour la promotion des œuvres centrées sur le thème du dialogue interculturel.

En collaboration avec l'Institut Cervantes à Rome, pour la deuxième année les étudiants allouent le prix Cervantes de Rome, égale à 1.000 € pour le court métrage plus innovantes.

CONCOURS INTERNATIONAL DOCUMENTAIRES *Prix Open Eyes* (1.000 Euros)

3ème édition du *Concours International de documentaires Open Eyes*, créé pour offrir un regard ouvert et vif sur des thématiques sensibles qui impliquent autant l'Europe que les pays méditerranéens et du Moyen-Orient.

Sont admis à ce Concours les documentaires dont la durée ne dépasse pas 75' minutes.

Le Jury International composé d'experts du secteur décerne le *Prix Open Eyes* de 1.000 Euros.

4. INSCRIPTION ET PRESELECTION

L'INSCRIPTION AU MEDFILM FESTIVAL EST GRATUITE.

Ne seront pas acceptées les oeuvres non accompagnées de l'**ENTRY FORM** dûment rempli et signé.

Toutes les œuvres devront être envoyées en format DVD (PAL) avec le matériel relatif par pli recommandé ou par courrier, sans aucun frais pour le MedFilm Festival, **avant le 16 juillet 2010** (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante:

MEDFILM FESTIVAL - VIA NIZZA 92, 00198 ROME - ITALIE

MEDFILM FESTIVAL 2010



Le bulletin d'inscription – ENTRY FORM des films adressé au Comité de Sélection doit nous parvenir soit par voie télématique, soit par voie postale, rigoureusement rempli (synopsis, filmographie, informations techniques, etc....).

Tous les films doivent nous parvenir en version originale sous-titrée en anglais, italien ou français (langues officielles du festival).

Les œuvres ne doivent pas contenir de références et/ou de spots publicitaires.

Le matériel présenté ne sera pas restitué et sera conservé dans les Archives Historiques Multimédia du MedFilm Festival Onlus qui œuvrent pour la diffusion et la promotion du dialogue et de la coopération interculturelle, en orientant des projets pédagogiques et formatifs et en excluant tout usage commercial qui ne protège pas les intérêts des auteurs et des producteurs.

5. OEUVRES SELECTIONNEES

La Direction du *MEDFILMFestival* communiquera aux auteurs et aux productions les résultats de la sélection et de la désignation des sections avant le 15 octobre 2010 et publiera la liste des œuvres sur le site www.medfilmfestival.org avant le 5 novembre 2010.

En cas de sélection du film, le format pour la projection peut être: 35mm, Betacam SP PAL, Beta numérique. Tout les autres formats à convenir avec le bureau du Festival.

5A. LONG-MÉTRAGES 35MM

Pour les films sélectionnés par la commission, la participation à la 15^{ème} édition du *MEDFILMFestival* ne sera possible que suite à la communication, en temps voulu, par fax et/ou mail, des informations suivantes: contact, adresse, et date de retrait du film.

Tous les films devront parvenir dans les locaux du *MEDFILMFestival* au moins deux semaines avant de début de la manifestation. Les frais d'envoi et de dédouanement des copies des films sélectionnés sont à la charge de l'expéditeur.

La copie devra être accompagnée des informations suivantes:

- titre
- métrage
- poids
- numéro de bobine
- ordre de projection des bobines
- nom du propriétaire, et adresse pour le retrait et la restitution du film.

La copie des films sera transportée de porte à porte depuis le siège du *MEDFILMFestival* jusqu'à l'adresse indiquée avec la mention:

“IMPORT TEMPORAIRE DE FILMS D'INTERET CULTUREL”
(valeur économique déclarée symbolique)

Le Festival devra être informé en temps voulu des détails de l'expédition.

MEDFILM FESTIVAL 2010



Pour le retour des copies, *MEDFILMFestival* prend en charge les frais d'envoi et de dédouanement de Rome jusqu'à destination. Si après avoir participé au Festival, le film est invité dans un autre festival, tous les frais susdits sont à la charge du destinataire.

Dans tous les cas, **MEDFILMFestival ne prend en charge qu'un seul envoi par copie projetée.**

Le *MEDFILMFestival* couvre les frais d'assurance pour toute la durée de la manifestation. En cas de dommage ou de disparition, la valeur de remboursement du film ne pourra dépasser le coût de tirage d'une copie standard.

5B. COURT- METRAGES ET DOCUMENTAIRES

Devra parvenir dans les locaux du MedFilm Festival, avant le **30 septembre 2009**, à l'adresse indiquée ci-dessus, **1 copie** de l'œuvre sélectionnée **sous-titrée en italien ou en anglais** dans un des formats suivant: **DV CAM - DIGITAL BETA (PAL) - BETACAM SP (PAL).**

L'inscription au Festival étant gratuite, la donation de la copie aux Archives Historiques Multimédia de MedFilm Festival Onlus est appréciée, cela en vue d'études et de documentation sur le cinéma méditerranéen. Il est exclu tout usage commercial qui ne protège pas les intérêts des auteurs et des producteurs.

L'Association MedFilm Festival Onlus se réserve le droit d'utiliser les œuvres envoyées pour des projections à caractère promotionnel, pédagogique, culturel ou de vulgarisation, sans aucun but lucratif.

5.C POUR TOUTES LES OEUVRES

Pour la documentation des œuvres sélectionnées et afin de mener une promotion appropriée, il sera nécessaire d'envoyer le matériel publicitaire suivant:

- trailer du film, dans le cas contraire le Festival procédera directement au montage des extraits
- 3 affiches, 3 posters et press-book
- photos du film et du réalisateur

6. NOTES GÉNÉRAUX

Une coproduction est considérée comme une contribution de l'organisme qui la présente. Il est présumé que le consentement des autres coproducteurs ait été accordé.

La Direction du *MEDFILMFestival* se réserve le droit de refuser la projection de copies qui, selon son souverain jugement, ne respectent pas le Règlement et les conditions minimum d'exhibition.

La Direction décidera en outre à quelle section sera inscrite chaque œuvre, de la même façon qu'elle définira le jour et l'heure de la projection.

Les producteurs et/ou réalisateurs primés devront utiliser dans leur publicité le logo du *MEDFILMFestival* et le nom du prix délivré. Les ayants droits aux prix devront souscrire, dans

MEDFILM FESTIVAL 2010



une période de 30 jours après la communication des résultats du concours, au Règlement du Prix proposé par le *MEDFILM Festival*. Le refus de souscription au règlement sera considéré comme un renoncement au prix.

La Direction du Festival n'acceptera des réclamations sur les copies du film qu'au plus tard un mois après leur restitution.

La participation à la section du *MEDFILM Festival* autorise la Direction à mettre en place, à travers la projection des œuvres parvenues, des programmes spécifiques pédagogiques, d'information et d'éducation au sein du réseau institutionnel de référence.

L'inscription au Festival implique l'acceptation sans aucune condition du présent Règlement.

L'ENTRY FORM fait partie intégrante du Règlement Général.

La Direction, après mise en place d'une assurance juridique opportune, résoudra tous les problèmes inhérents au MedFilm en appliquant le présent Règlement Général aussi disponible en Italien et en Anglais. En cas de problèmes d'interprétation, seul le règlement italien sera considéré comme valide en tous points. Pour tout litige qui devrait surgir concernant l'interprétation, l'exécution ou la résolution du présent règlement, le tribunal de Rome est seul compétent.